

L'Atlas des paysages des Alpes-Maritimes



DÉPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES

Maîtrise d'ouvrage : **Département des Alpes-Maritimes**

Partenaires : **DREAL PACA, DDTM06**

Lien d'accès direct »» **Atlas des paysages des Alpes-Maritimes**

Table des matières

L'Atlas des paysages des Alpes-Maritimes 4

Pourquoi un Atlas des paysages des Alpes-Maritimes ? 6

Pour mieux connaître les paysages	7
Pour mieux agir sur les paysages	7
Pour mieux construire le cadre de vie de demain	8
Pour avancer dans les Transitions	8
Comment a-t-il été conçu ?	11
Comment est-il organisé ?	11

L'organisation des paysages 12

Les fondements départementaux	12
Les grands ensembles de paysage	12
La carte des grands ensembles de paysage	14

Les grands ensembles et leurs unités de paysage 16

Les fondements naturels et anthropiques	16
Les unités de paysage	18

Les fiches thématiques 22

Les 8 fiches thématiques de l'Atlas des paysages	22
--	----

La synthèse des enjeux 24

L'Atlas des paysages des Alpes-Maritimes

Le Département des Alpes-Maritimes, accompagné par la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) et de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) s'est engagé en 2023 dans l'actualisation d'un Atlas des paysages départemental. Il s'inscrit dans la politique nationale menée par le Ministère de l'écologie (MEDDTL) depuis de nombreuses années pour que, progressivement, chaque région dispose d'un Atlas des paysages.

L'objectif de la démarche est de travailler dans une approche paysagère transversale sur les problématiques d'aménagement des territoires des Alpes-Maritimes, afin de nourrir les réflexions portant sur le cadre de vie et l'attractivité, l'urbanisme, le développement durable, l'énergie et la mobilité ou l'agriculture.



La présente notice constitue une présentation générale de l'Atlas des paysages des Alpes-Maritimes et de son site internet. Le contenu de cet Atlas est accessible à l'adresse suivante :

>>> <https://atlaspaysage> Indiquer adresse finale



Pourquoi un Atlas des paysages des Alpes-Maritimes ?

Depuis la Loi Paysage de 1993, et la Convention Européenne du Paysage en 2000, la France s'est engagée dans la mise en œuvre d'Atlas départementaux des paysages devant, à terme, couvrir l'ensemble du territoire. L'objectif de la démarche est de travailler, dans une approche paysagère transversale, sur les problématiques d'aménagement des territoires visant à préserver durablement la diversité des paysages français et à contribuer à l'amélioration globale du cadre de vie.

Outil de connaissance pour les services de l'État, les collectivités territoriales, les bureaux d'études, les architectes, les urbanistes, le CAUE et autres acteurs du territoire depuis plus de 25 ans, l'Atlas des Paysages

des Alpes-Maritimes méritait d'être actualisé, d'une part pour mesurer l'évolution en un quart de siècle, et d'autre part pour prendre en compte les nouveaux enjeux du territoire tels que la transition énergétique et les effets des changements climatiques.

Lancée en octobre 2023, cette actualisation vise à nourrir les réflexions contemporaines sur le cadre de vie et l'attractivité du département, l'urbanisme, la prise en compte de la biodiversité et du développement durable, l'adaptation aux risques, le développement des énergies renouvelables, les mobilités décarbonées ou encore la mutation de l'agriculture.



Pour mieux connaître les paysages

L'Atlas départemental des paysages a pour objectif de mettre à disposition de chacun une connaissance précise des paysages du Département, qui doit nourrir les politiques qualitatives d'aménagement du territoire conduites par l'État, la Région, le Département ou les groupements de communes

dans leurs prérogatives respectives. Il a aussi pour ambition d'être suffisamment précis, concret et illustré pour nourrir les façons de « faire » dans les actions quotidiennes entreprises par les services techniques, les entreprises privées, mais aussi les habitants et les scolaires, également acteurs du cadre de vie.

Pour mieux agir sur les paysages

Agir individuellement

Le paysage est l'expression la plus visible de la relation des hommes à leur environnement. À ce titre, c'est bien une affaire de culture. C'est souvent par méconnaissance ou par laisser-faire que les actions de transformations du territoire, quelles qu'elles soient, ignorent le contexte dans lequel elles sont appelées à s'inscrire. S'inscrire dans un paysage, pour une route, un quartier, une extension de village, une maison, un équipement, c'est déjà connaître et reconnaître l'existant : identifier les valeurs qui le composent pour les reprendre à son compte, les intégrer dans la conception et poursuivre ainsi l'œuvre de construction d'un cadre de vie agréable et durable.

Dans un territoire largement modelé par les hommes, même dans les secteurs qui paraissent « naturels » comme les sommets ou les fonds marins, on ne part jamais d'une page blanche. Le paysage est là, constitué, capable d'évoluer – c'est sa nature –, mais porteur aussi d'une personnalité qui fait de chaque site un cas particulier qui mérite cette attention à l'existant. L'Atlas, dans sa meilleure acception, a vocation à être source d'inspiration pour agir à bon escient.

Agir collectivement

Le paysage est aussi une affaire de culture partagée. Il n'est la préoccupation principale de personne, mais est le produit dérivé d'un grand nombre d'actions menées par beaucoup de monde. Le maire qui étend sa commune et qui l'aménage, l'habitant qui dépose son permis de construire, qui repeint ses volets ou qui refait sa clôture, l'agriculteur qui produit, l'entrepreneur qui s'implante, l'ingénieur et le technicien qui redessinent la route ou installent des éoliennes, l'État, la Région, le Département et les collectivités locales, qui réglementent, investissent et subventionnent dans les domaines de l'économie, du logement, de l'environnement, des infrastructures, de l'énergie et des équipements, les associations qui prennent part aux débats et influent sur les décisions, sont chacun responsables de la qualité du cadre de vie.

La construction d'un regard partagé sur la qualité du territoire aide à agir, évite les blocages et les confrontations souvent caricaturales entre « protecteurs » et « aménageurs ». Il passe par la mise à disposition d'une connaissance précise là encore accessible à tous. C'est bien la vocation de l'Atlas que de contribuer à construire ce regard.

Pour mieux construire le cadre de vie de demain

L'Atlas a vocation à préparer la définition d'objectifs de qualité paysagère et leur mise en œuvre, tels que le prévoit la Convention Européenne du Paysage.

Avec un grand nombre d'acteurs de l'aménagement, le territoire des Alpes-Maritimes ne peut pas être la seule résultante hasardeuse des actions des uns et des autres. Les meilleurs musiciens rassemblés en un même lieu produisent un épouvantable capharnaüm, malgré leur

talent individuel, s'ils n'ont pas de partition commune. Il en va de même pour le cadre de vie. Au-delà de la mise à disposition d'une connaissance, l'Atlas a ainsi également vocation à préparer un projet d'avenir pour la qualité du territoire, ainsi que pour sa résilience et son adaptation aux grandes transitions à l'œuvre actuellement (climatique, écologique, agricole, énergétique), qui orientent les actions, les harmonisent et leur donne sens.

Pour avancer dans les Transitions

Nous devons aujourd'hui collectivement répondre à de multiples défis, qui participent tous à l'évolution de nos paysages : changements climatiques, fragilisation du vivant, raréfaction des ressources, accroissement des risques, etc. Des transitions profondes sont à l'œuvre, et nous devons nous y adapter en changeant nos modes de vie.

Parce qu'il est le révélateur de nos modes de vie, le paysage devient un levier, un objet partagé pour aborder le pari de la Transition. Le paysage est un biais pour s'engager, se projeter dans un avenir plus enthousiasmant faisant émerger des espaces sobres et décarbonés où les ressources sont notre bien commun à tous.

Construire l'avenir des paysages des Alpes-Maritimes dans le cadre de l'Atlas, relève d'une démarche

citoyenne, globale – celle du département – mais aussi locale – celles des EPCI. L'échelle globale départementale permet d'amorcer des politiques structurantes pour l'avenir des paysages littoraux, la reconnaissance des paysages de l'arrière-pays ou la résilience face aux risques. L'échelle des Communautés de communes invite à des actions plus concrètes de réhabilitation des centralités, de protection de vallons et de continuités écologiques, d'aménagement de routes et d'espaces publics, etc.

À travers ces différentes échelles, l'Atlas cherche à préparer un projet d'avenir qui oriente les actions, les harmonise et leur donne sens : une contribution à la construction d'une vision d'avenir et non pas seulement d'un regard figé sur le paysage.



Pourquoi un Atlas des paysages ?

Atlas des paysages des Alpes-Maritimes ► Document de synthèse



Pourquoi un Atlas des paysages ?

Atlas des paysages des Alpes-Maritimes ► Document de synthèse

Comment a t-il été conçu ?

L'Atlas a été conçu pour être accessible à tous via la mise en ligne sur un site internet dédié et la possibilité de téléchargement de l'ensemble du contenu.

Il articule les échelles de l'aménagement, depuis l'échelle stratégique départementale jusqu'à l'échelle concrète des unités de paysage.

Il a fait l'objet d'une concertation suivie tout au long de son élaboration, à travers des réunions avec les différents acteurs de l'aménagement du département : Département, DDTM, DREAL, MNCA, UDAP, CAUE, Parc National, PNR, CEREMA,

CERPAM, ARS, Agence 06, CARF, CBNM, FFP, SMIAGE, Conservatoire du littoral, FPO, Chambre d'agriculture, SAFER, EPA et paysagistes indépendants.

Deux séries d'ateliers thématiques ont été organisées. Les échanges ont permis de nourrir le contenu de l'Atlas des paysages, en particulier les fiches thématiques.

L'Atlas est très abondamment illustré de photographies de terrain, légendées et repérées sous SIG, et de représentations numériques en trois dimensions du territoire pour découvrir les unités de paysage.

Comment est-il organisé ?

L'Atlas se construit selon cinq grandes parties :

1. L'organisation des paysages propose une analyse du Département, depuis une approche régionale jusqu'à la définition des grands ensembles de paysages. Elle y expose les fondements départementaux : reliefs, géologie, hydrologie, espaces naturels, agriculture, urbanisation, routes, et aboutit à une carte synthétique des paysages.

2. Les grands ensembles et leurs unités de paysage permettent une lecture à la fois sensible et critique. Pour chaque grand ensemble, les fondements naturels et humains sont analysés sous un angle géographique et historique, jusqu'à leur découpage en unités de paysage. À cette échelle fine, une analyse critique est menée, intégrant :

- Les caractéristiques paysagères.
- Les valeurs paysagères.
- Les principales dynamiques d'évolution (depuis les années 1950 jusqu'à aujourd'hui).
- Les enjeux majeurs de paysage qui en découlent.

3. Les fiches thématiques, détaillent les politiques sectorielles liées au paysage et leurs enjeux spécifiques. Elles en dégagent des principes d'action qui esquissent une vision prospective pour les paysages du Département. Ces fiches thématiques s'appuient sur des verbatims d'ateliers réalisés dans le cadre de la réalisation de l'Atlas des paysages, avec des acteurs du territoire.

4. La synthèse des enjeux est une cartographie synthétique des enjeux de paysage à l'échelle du Département.

5. La cartothèque / photothèque est une galerie interactive de l'ensemble des images de l'Atlas des paysages.

L'organisation des paysages

Les fondements départementaux

Cette première partie de l'Atlas dresse un aperçu général de la multiplicité des paysages des Alpes-Maritimes, une sorte de portrait esquissé du territoire, en le replaçant dans son contexte régional. Elle cherche à comprendre comment s'organisent les paysages des Alpes-Maritimes; comment au-delà des frontières administratives, les paysages s'imbriquent avec les

départements voisins. Elle permet d'identifier 14 grands ensembles de paysage et, à l'intérieur de ceux-ci, 37 unités de paysages différenciées. Ce nombre d'unités témoigne d'une grande diversité. À ce titre, les Alpes-Maritimes participent de l'extraordinaire variété des paysages Français : un trésor à découvrir ... et à cultiver.

Les grands ensembles de paysage

Les quatorze grands ensembles de paysages des Alpes-Maritimes ont été délimités selon une approche à la fois géographique, géologique et écologique, afin de refléter la diversité et la cohérence des milieux naturels et humains qui caractérisent le département.

Pour les vallées, comme celles de la Roya, de la Vésubie, de la Tinée, du Var ou des Paillons, les limites s'appuient principalement sur les bassins versants. Ces unités hydrologiques, délimitées par les lignes de crête qui séparent les écoulements des eaux, forment des entités naturelles où les cours d'eau, les reliefs et les activités humaines sont étroitement liés. Ces vallées, souvent encaissées et marquées par l'action érosive des rivières, constituent des paysages unifiés par leur dynamique fluviale et leur histoire agricole ou pastorale.

Pour les ensembles dominés par le relief, comme les sommets maralpains, les Préalpes provençales, le bassin de la Siagne ou le pays d'Antibes, les limites suivent les lignes de crête et les accidents topographiques majeurs.

Ces reliefs, qui structurent le territoire, délimitent des espaces aux caractéristiques paysagères et climatiques distinctes, comme les hautes cimes du Mercantour ou les collines douces de l'arrière-pays antibois.

La géologie a servi de critère pour délimiter les pentes du Cians et de la Roudoule ainsi que les massifs de l'Estérel et du Tanneron. Ces zones, marquées par des formations rocheuses spécifiques (schistes rouges, rhyolites, gneiss), présentent des paysages uniques, façonnés par l'érosion et les processus géologiques, qui justifient leur individualisation.

Enfin, pour les grands plateaux d'Azur, ce sont les milieux naturels qui ont guidé la délimitation. Ces étendues calcaires, caractérisées par des écosystèmes karstiques et une végétation adaptée à la sécheresse, forment un ensemble paysager cohérent, distinct des reliefs environnants. Chaque grand ensemble ainsi défini reflète donc une identité propre, où se mêlent géographie, géologie et patrimoine naturel, offrant une lecture claire et structurée de la diversité des Alpes-Maritimes.

La carte des grands ensembles de paysage



Les grands ensembles	Les unités de paysage	
1. Les sommets maralpines	1,1	La chaîne des montagnes maralpines
	1,2	Le Valdeblore
2. La vallée du Var	2,1	La haute vallée du Var
	2,2	Le moyen Var
	2,3	Le verrou de la Mescla
	2,4	La basse vallée du Var
3. La vallée de la Tinée	3,1	La haute Tinée
	3,2	La basse Tinée
4. La vallée de la Vésubie	4,1	La haute Vésubie
	4,2	La basse Vésubie
5. La vallée de la Roya	5,1	La haute Roya
	5,2	La moyenne Roya
6. Les pentes du Cians et de la Roudoule	6,1	Le haut Cians
	6,2	Les gorges rouges du Cians
	6,3	Les barres calcaires du Cians et de la Roudoule
7. Les préalpes provençales	7,1	Le Sillon de l'Esteron
	7,2	Les hautes vallées provençales
8. Les grands plateaux d'Azur	8,1	Les causses et baous
	8,2	Le plateau de Saint-Cézaire et Saint-Vallier
9. Le pays niçois	9,1	Le bassin des Paillons
	9,2	Les collines de Nice
	9,3	La baie de Nice
10. Le pays de Menton	10,1	Les pentes de la baie de Menton
	10,2	La Bévéra
11. Sous les corniches	11,1	La côte de Beaulieu
	11,2	La baie de Monte-Carlo
12. Le pays d'Antibes	12,1	Le cap d'Antibes et Golfe-Juan
	12,2	La baie des Anges
	12,3	Le plateau de Valbonne
	12,4	La vallée du Loup
	12,5	Les pentes de Vence
13. Le bassin de la Siagne	13,1	Les collines de Grasse
	13,2	L'embouchure de la Siagne
	13,3	La baie de Cannes
	13,4	Les îles de Lérins
14. Les massifs de l'Estérel et du Tanneron	14,1	Le massif du Tanneron
	14,2	Le massif de l'Estérel

Le contenu de l'Atlas des paysages

Les grands ensembles et leurs unités de paysage

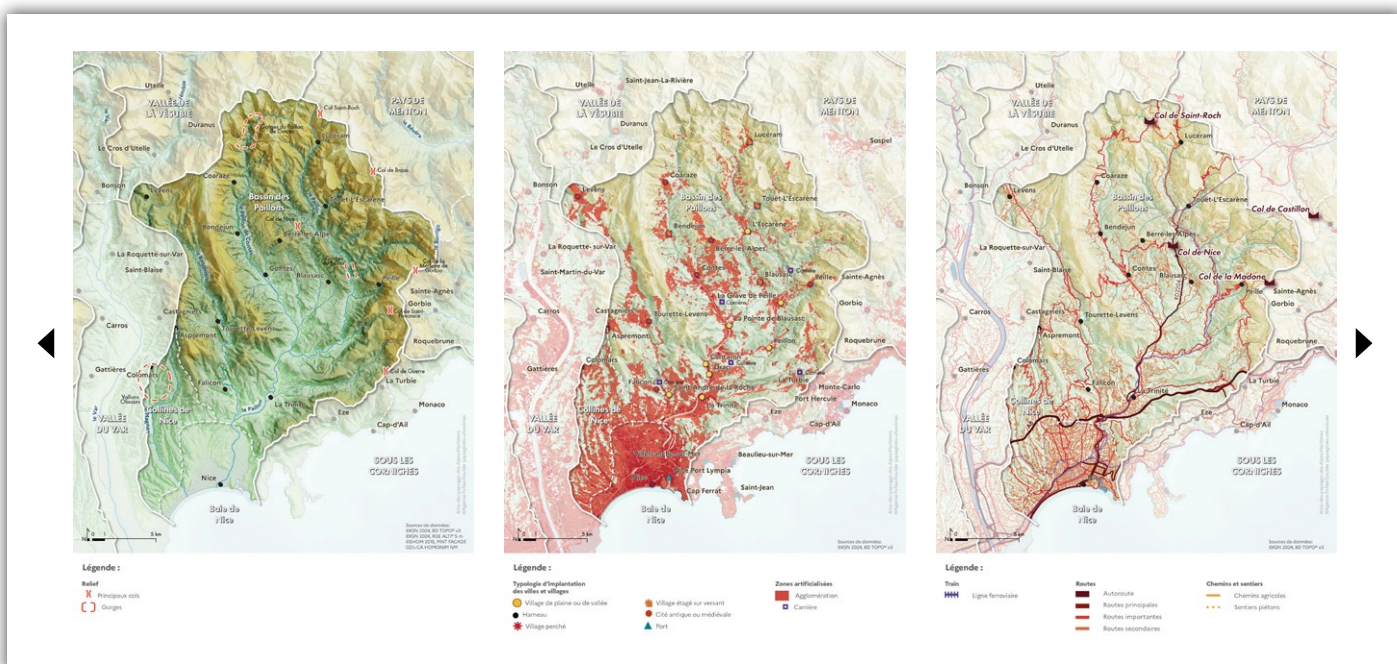
Les fondements naturels et anthropiques

Les fondements naturels et anthropiques permettent d'expliquer d'où vient la diversité des paysages des Alpes-Maritimes. Il s'agit d'une compréhension en profondeur du cadre de vie, qui trouve ses origines dans des dispositions géographiques, historiques et humaines. Elle offre également un bref aperçu de la dimension culturelle des paysages au travers de leur représentation.

C'est bien la relation des Hommes à leur environnement qui a constitué cette multiplicité de paysages, et c'est elle que l'on cherche à décrypter dans cette longue partie.

Pour chacun des 14 grands ensembles, les fondements sont développés en 8 parties :

- Fiche d'identité du grand ensemble (unité de paysage concernées, limites administratives, protection et reconnaissances des paysages)
- Les reliefs et les paysages
- La géologie et les paysages
- L'hydrographie et les paysages
- Les milieux naturels et les paysages
- L'agriculture et les paysages
- L'urbanisation et les paysages
- Les routes et les paysages



Succession de cartes des fondements naturels et anthropiques pour chaque grand ensemble.

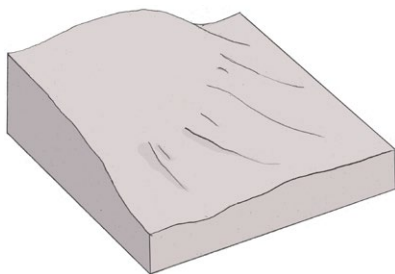


Exemple de bloc diagramme des reliefs, sur les massifs du Tanneron et de l'Estérel maralpín.

1

-295 à -245 mA

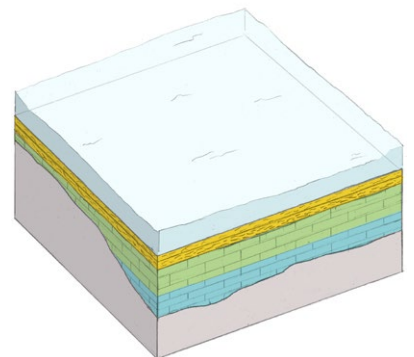
Socle Permien (montagnes anciennes érodées)



2

-205 à -53 mA

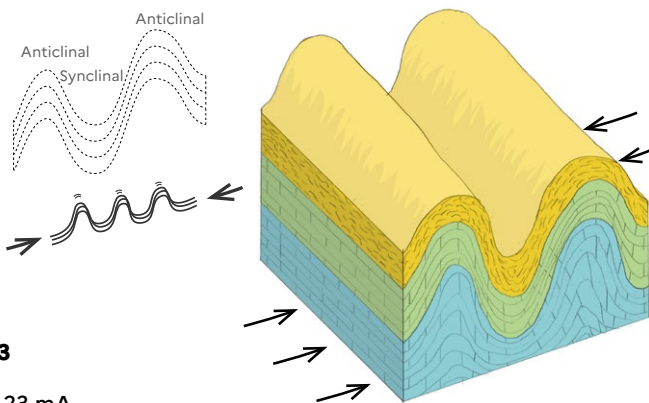
Dépôts sédimentaires au fond de l'océan Téthys



3

-23 mA

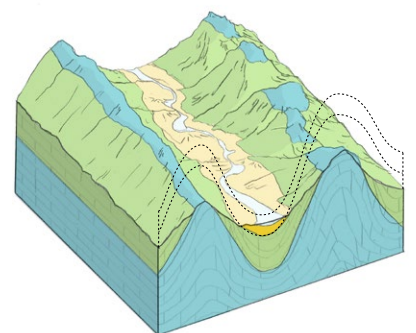
Surrection des Alpes :
la poussée cristalline plisse les couches supérieures



4

-23 mA à aujourd'hui

Érosion glaciaire et pluviale : apparition des reliefs actuels



Exemple de schéma explicatif sur la géologie (formation du bassin des Paillons).

Le contenu de l'Atlas des paysages

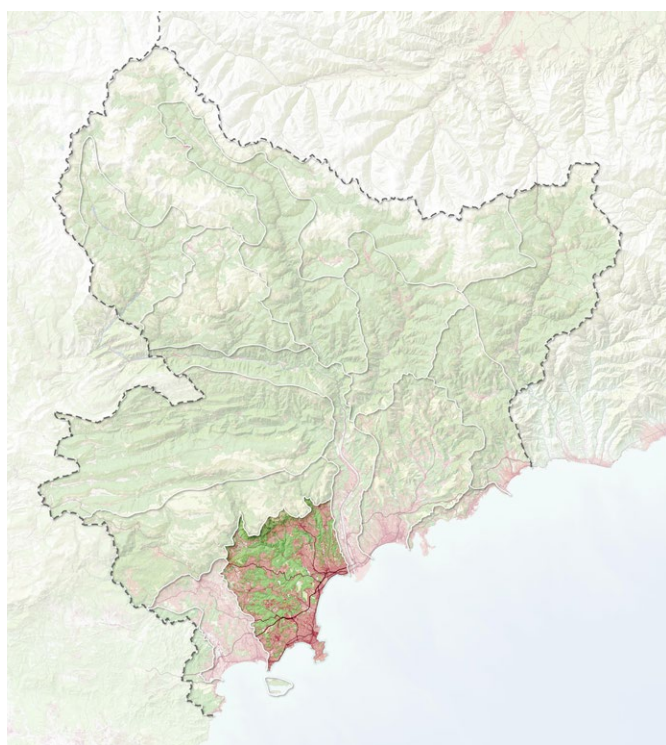
Les unités de paysage

Les unités de paysage forment le corps et le cœur de l'Atlas, et constituent sa partie la plus précise. Une unité de paysage est un pan de territoire qui présente des caractéristiques paysagères propres. L'identification des unités est un moyen de connaissance qui permet de mettre au jour la diversité des paysages du département, et de définir les traits de caractère qui font la personnalité de chacun. Les unités de paysage offrent ainsi des bases pour définir et mettre en œuvre des modes d'aménagement du territoire adaptés et attentifs à leurs spécificités, et pour contribuer, au travers des actions quotidiennes d'aménagement, à la diversité et à la richesse des paysages hérités de la géographie et de l'histoire. C'est en ce sens que le paysage est un patrimoine vivant.

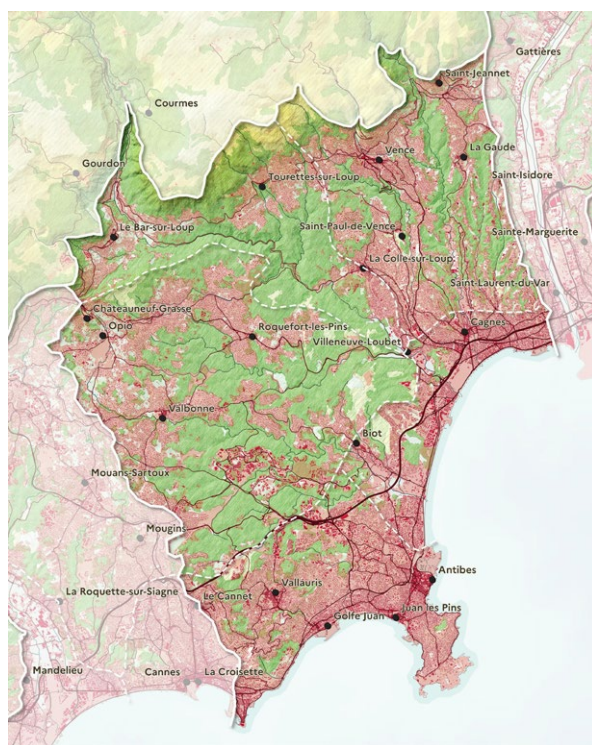
Au total, 37 unités de paysages ont été identifiées dans les Alpes-Maritimes, en continuité avec celles mises en évidence par les Atlas départementaux limitrophes. Chacune fait l'objet d'une analyse spécifique, organisée comme suit :

Caractéristiques

- La liste des communes et des EPCI concernés
- Une carte de situation à l'échelle du département
- Une carte paysagère de l'unité
- Un texte d'introduction situant l'unité dans un ensemble plus large
- Un bloc-diagramme résumant l'organisation paysagère de l'unité, mettant en évidence les reliefs, l'occupation de l'urbanisation (agglomérée, diffuse) et la couverture végétale (boisée ou agricole)

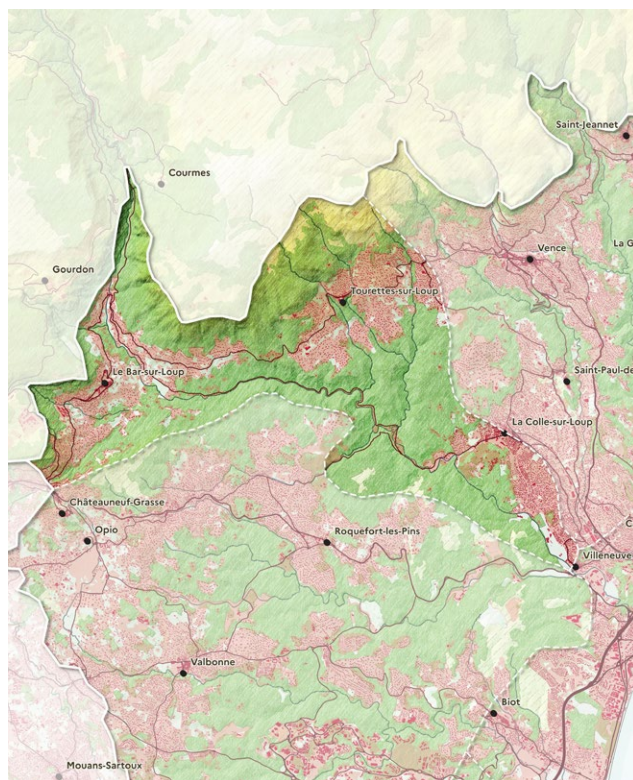
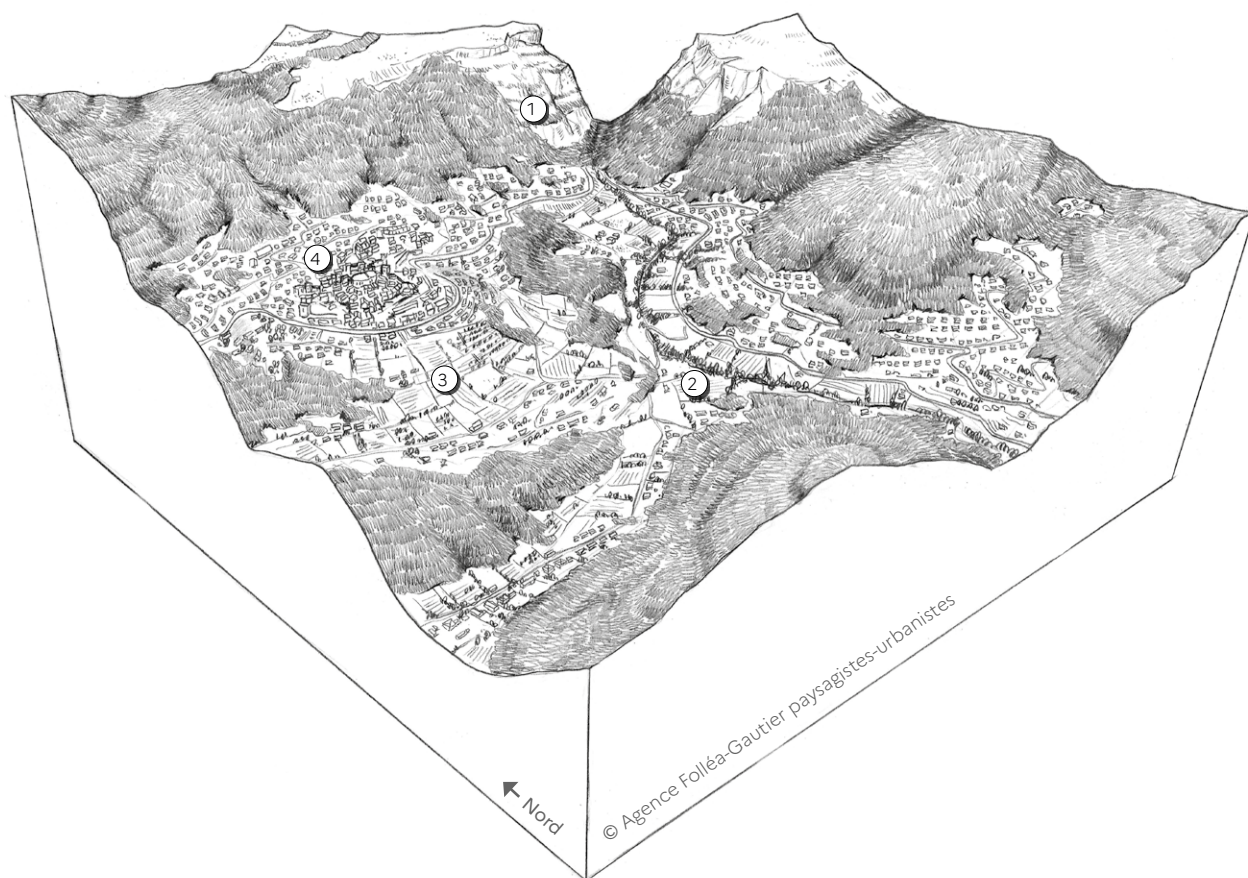


Carte de situation du grand ensemble (exemple du pays d'Antibes)



Carte des paysages à l'échelle du grand ensemble. (exemple du pays d'Antibes)

Le contenu de l'Atlas des paysages



L'unité de paysage de la vallée du Loup se compose au nord d'une vallée ouverte et boisée, au centre de gorges resserrées et spectaculaires aux falaises abruptes, et au sud d'une plaine alluviale agricole. Deux bourgs perchés dominent la vallée sur les piémonts des causses et des baous : Tourrettes-sur-Loup et Bar-sur-Loup. Dans une moindre mesure, La-Colle-sur-Loup s'insère aussi sur une crête de façon plus discrète. Les pentes au sud du Puy des Courmettes sont découpées par un ensemble de vallons boisés affluents du Loup. Ils forment des coupures fragiles au sein d'une urbanisation presque continue avec les pentes de Vence.

Ainsi, la limite est de l'unité paysagère reste souple et s'explique par une logique de bassin-versant. Au sud-ouest, la limite est formée naturellement par les versants abrupts des gorges du Loup.

1. Des gorges aux falaises calcaires abruptes
2. Une plaine agricole fertile
3. Des coteaux urbanisés et cultivés en terrasses
4. Des bourgs perchés en vigie sur la vallée

Exemple d'une présentation des caractéristiques paysagères pour la vallée du Loup : un bloc diagramme légendé des principales structures paysagères, une carte des paysages et un texte synthétique qui explicite les caractéristiques et motive les limites de l'unité.

Le contenu de l'Atlas des paysages

Valeurs paysagères

Elles caractérisent et identifient qualitativement les paysages. Elles permettent de saisir en quoi les paysages de l'unité sont singuliers et se distinguent des autres paysages régionaux. Il ne s'agit pas d'une liste de paysages emblématiques ou remarquables, comme le ferait un guide touristique, mais d'éléments et de structures du paysage qui contribuent à l'identité du territoire : des éléments de reliefs, des organisations agraires, des spécificités naturelles, des formes urbaines, des circulations atypiques, ... mais aussi des éléments de patrimoine qui parlent de l'histoire des paysages au travers de l'architecture, du découpage parcellaire, des compositions urbaines ou villageoises.

La reconnaissance de ces valeurs est essentielle. Elle permet de fonder un regard critique sur les processus de transformation des paysages en cours, ou dynamiques d'évolution : participent-ils aux valeurs paysagères identifiées ? autrement dit, « valorisent-ils » ou « dévalorisent-ils » les paysages ? représentent-ils une chance, un risque ou un problème pour la personnalité des paysages maralpins ?

Les principales dynamiques d'évolution

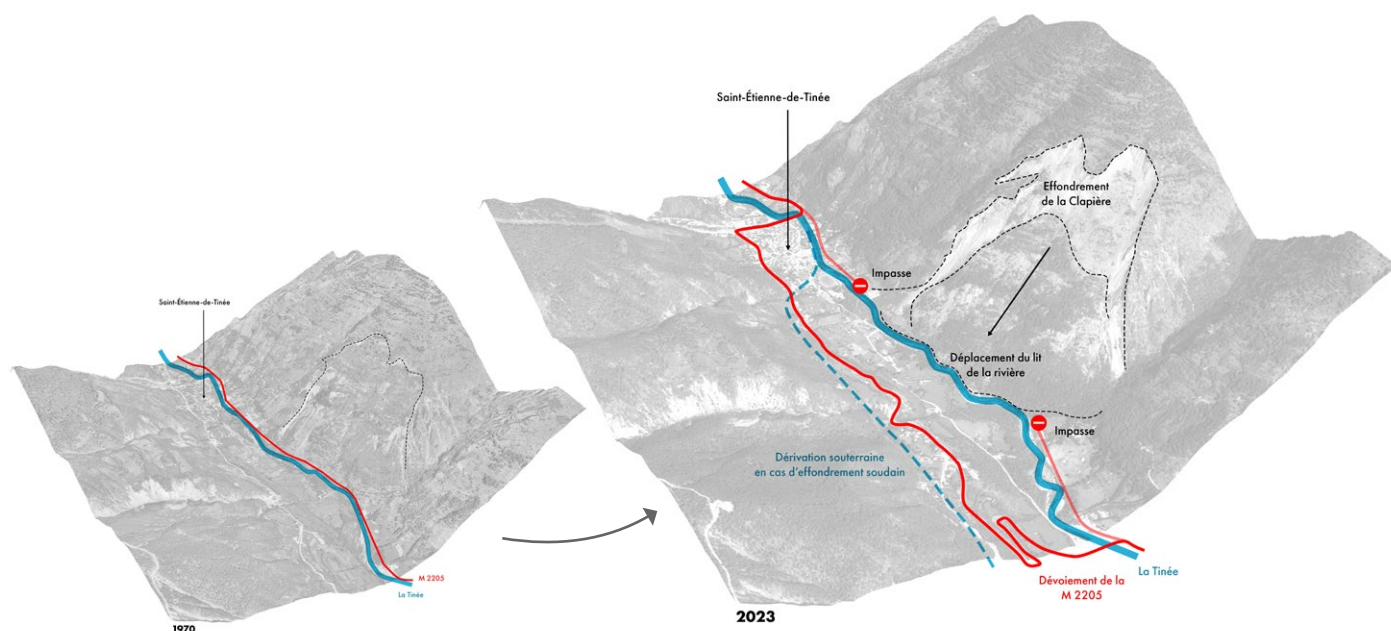
Elles sont mises en évidence par l'analyse diachronique de photographies aériennes et de cartographies, par la synthèse de données chiffrées, par des photographies légendées et commentées, et par quelques reconstructions de photos anciennes, qui permettent de saisir les transformations opérées dans la dimension de la perception sensible.

Les principaux enjeux de paysage

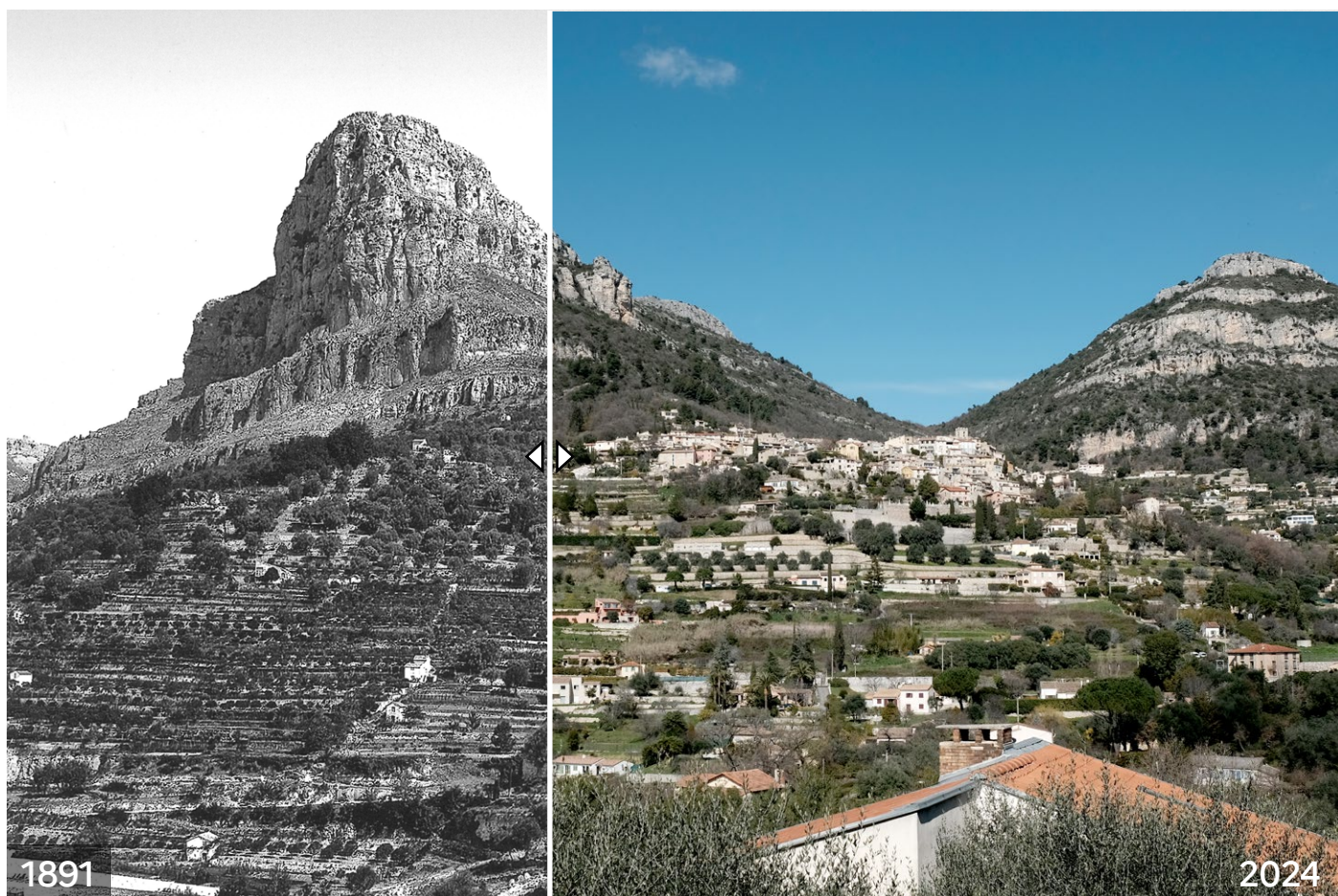
Un ensemble d'enjeux repérés sur l'unité de paysage, classés par priorité, et détaillés. Les analyses critiques ainsi développées n'ont pas l'ambition de l'exhaustivité : elles ont vocation à introduire au débat, à construire un regard critique partagé sur l'état de chaque paysage, à prendre la mesure d'actions concrètes qui pourraient être menées.



Exemple de reconduction d'image historique sur le bord de mer de Cros-de-Cagnes.



Exemple de schémas explicatifs sur les évolutions des paysages (ici sur l'effondrement de la Clapière, vallée de la Tinée).



Exemple de reconstitution d'image historique sur les terrasses de Saint-Jeannet : une comparaison interactive sur le site internet.

Le contenu de l'Atlas des paysages

Les fiches thématiques

Les fiches thématiques de l'Atlas des paysages des Alpes-Maritimes s'appuient sur une lecture fine et critique des unités de paysage du département. Ces thèmes spécifiques, propres aux paysages des Alpes-Maritimes, émergent d'une réflexion collective menée dans le cadre d'ateliers de travail avec les partenaires institutionnels. Ces échanges ont permis de définir une vision partagée des défis à relever, de formuler les questions clés pour agir, et enfin de proposer des pistes d'action concrètes, validées et co-construites avec l'ensemble des parties prenantes.

Chaque fiche aborde ainsi un thème majeur identifié à l'échelle départementale, qu'il s'agisse de la gestion des risques naturels, de la préservation de la biodiversité, de l'attractivité touristique, du

développement des énergies renouvelables, de la vie locale dans les villages de montagne, de l'étalement urbain et des mobilités, ou encore de la place de la nature en ville, en les ancrant dans les réalités locales des Alpes-Maritimes. Ces thématiques ne sont pas seulement le fruit d'un diagnostic technique, mais aussi d'une démarche collaborative, où les savoirs experts et les retours d'expérience terrain se sont croisés pour prioriser les actions et imaginer des solutions adaptées. Les pistes proposées visent donc à répondre aux défis identifiés tout en respectant les spécificités paysagères, écologiques et sociales du territoire, pour une transition durable et partagée.

Les 8 fiches thématiques de l'Atlas des paysages

- | | |
|-----------|--|
| Fiche n°1 | Les risques naturels, un territoire sous haute tension |
| Fiche n°2 | La biodiversité et les grands équilibres départementaux |
| Fiche n°3 | L'attractivité touristique des paysages et des espaces naturels |
| Fiche n°4 | L'évolution des énergies renouvelables |
| Fiche n°5 | La vie locale dans les villages de montagne |
| Fiche n°6 | L'étalement urbain et la mobilité |
| Fiche n°7 | La nature en ville et la santé des riverains |
| Fiche n°8 | L'agriculture et l'autonomie alimentaire du territoire |

La biodiversité et les grands équilibres départementaux

L'enjeu aujourd'hui

- Un territoire à la biodiversité remarquable mais menacée
- Des écosystèmes sous pression
- Une gestion forestière inégale

Les questions qui se posent

- Comment concilier la protection de la biodiversité et les usages humains (tourisme, agriculture, urbanisation) dans un territoire où la pression foncière et démographique est forte ?
- Faut-il maintenir coûte que coûte les milieux ouverts, comme les prairies et les landes, face à l'enfrichement et au boisement naturel, notamment dans les sommets maralpins ou les hautes vallées ?
- Comment adapter la gestion forestière au changement climatique, en choisissant des essences résistantes à la sécheresse et aux canicules ?
- Les paysages sous-marins sont-ils suffisamment préservés face à l'urbanisation côtière, à la plaisance et aux pollutions diffuses ?
- Enfin, comment lutter contre les espèces envahissantes qui dégradent les paysages et les écosystèmes locaux ?

Les pistes d'actions

- Maintenir les milieux ouverts pour préserver la biodiversité
- Adapter la gestion forestière au changement climatique
- Protéger les milieux aquatiques et sous-marins
- Lutter contre les espèces envahissantes
- Sensibiliser et mobiliser les acteurs locaux

Exemple d'une synthèse de fiche thématique. Les enjeux et les pistes d'actions sont approfondis dans le document.

La synthèse des enjeux

Les principaux enjeux du département des Alpes-Maritimes sont issus d'une lecture fine et critique des unités de paysage, où les valeurs paysagères ont été croisées aux dynamiques d'évolution en cours, pour en dégager les enjeux locaux. À l'échelle départementale, cette approche permet de faire ressortir six grands enjeux majeurs, qui reflètent à la fois les spécificités naturelles, urbaines et littorales du territoire, ainsi que les dynamiques socio-économiques qui le composent.

La maîtrise de l'urbanisation dans un cadre naturel et jardiné s'impose comme un objectif central, notamment face à la pression foncière et à l'étalement urbain. Le patrimoine architectural et urbain des villes, les pentes habitées et jardinées des collines et les silhouettes des villages perchés, caractéristiques de ce département, risquent de perdre leur identité sous l'effet d'une densification mal contrôlée. Cet enjeu appelle à concilier développement urbain et préservation du cadre naturel et jardiné, en valorisant le patrimoine bâti.

Parallèlement, **la recherche d'un équilibre des modes de déplacements** constitue un levier essentiel pour réduire les tensions liées à la saturation des infrastructures et à la dépendance à la voiture. Les routes-paysages, les lignes de train et les portes d'entrée du département doivent pouvoir favoriser les mobilités douces (piétons, vélos). Cet équilibre passe aussi par la valorisation des points de vue et la discrétion des aménagements, afin de préserver la qualité des paysages traversés.

La sauvegarde des paysages agricoles est un autre enjeu clé. Alors que les terrasses proches des villages, les grands espaces ouverts et les prairies d'altitude tendent à disparaître avec l'abandon des cultures et de l'élevage, les terres maraîchères dans les plaines subissent une pression croissante liée à l'urbanisation. Ces espaces, essentiels à l'autonomie

alimentaire locale, doivent être protégés et valorisés, notamment par la remise en état des terrasses, la préservation des parcours de pastoralisme ou la sanctuarisation des plaines agricoles pour maintenir des paysages ruraux et une agriculture vivante.

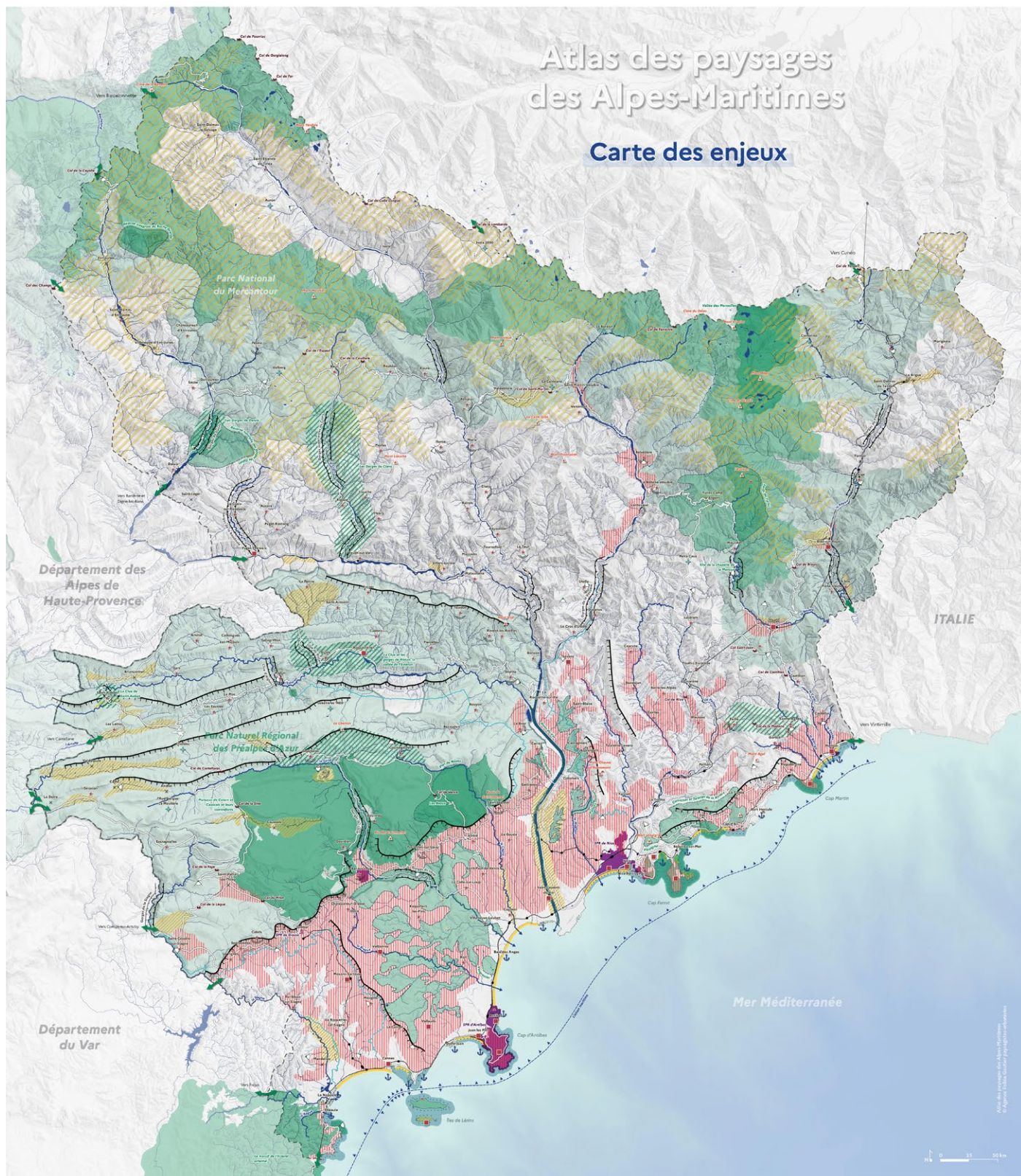
La gestion des paysages naturels et de la biodiversité vise à protéger les écosystèmes fragiles du département, qu'il s'agisse des zones humides, des lacs et étangs, ou des massifs forestiers. Ces milieux, indispensables à la diversité écologique, doivent faire l'objet d'une gestion adaptée, incluant la création de corridors écologiques, la protection des sites sensibles et une exploitation forestière durable, afin de concilier préservation et usages humains.

La préservation des paysages littoraux est également primordiale, dans un département où la côte représente un atout majeur, tant sur le plan touristique qu'environnemental. Les plages aménagées, les embouchures des fleuves et les points de vue sur la mer méritent d'être protégés et valorisés, en renaturant les abords, en gérant les accès piétons et en améliorant les aménagements portuaires, pour éviter une artificialisation excessive et conserver l'attractivité du littoral.

Enfin, **une gestion patrimoniale et touristique des sites d'exception** s'avère indispensable pour mettre en valeur les richesses culturelles et naturelles du département. Les sites classés, inscrits ou en projet de classement doivent être préservés et promus, afin de renforcer l'attractivité touristique tout en garantissant leur intégrité. Cette approche permet de créer un équilibre entre valorisation économique et respect du patrimoine, pour que les paysages remarquables des Alpes-Maritimes restent un atout durable pour les générations futures.

Atlas des paysages des Alpes-Maritimes

Carte des enjeux



Légende

Urbanisation Village Ville	La maîtrise de l'urbanisation dans un cadre naturel et paysager	Rejets Infrastructures Polluantes diverses	La recherche d'un équilibre des milieux de développement	Espaces agricoles Agroforestiers Agroforestiers urbains	La sauvegarde des paysages agricoles	Espaces naturels et forestiers Littoral des vallées	La gestion des paysages naturels et de la biodiversité	Littoral et mer	La préservation des paysages littoraux	Patrimoine et paysages remarquables reconnus	Les grands patrimoines et scénarios des Alpes-Maritimes
Urbanisation étaillée et diffuse dans les pentes	Préservation des espaces à forte potentialité Préservation de la ruralité et de l'habitat Préservation de la ruralité et de l'habitat Préservation de la ruralité et de l'habitat Préservation de la ruralité et de l'habitat	Rejets des infrastructures Rejets des infrastructures Rejets des infrastructures Rejets des infrastructures	Préservation de la qualité de l'eau Préservation de la qualité de l'eau Préservation de la qualité de l'eau Préservation de la qualité de l'eau	Préservation des paysages agricoles Préservation des paysages agricoles Préservation des paysages agricoles Préservation des paysages agricoles	Préservation des paysages agricoles Préservation des paysages agricoles Préservation des paysages agricoles Préservation des paysages agricoles	Préservation des paysages naturels Préservation des paysages naturels Préservation des paysages naturels Préservation des paysages naturels	Préservation des paysages naturels Préservation des paysages naturels Préservation des paysages naturels Préservation des paysages naturels	Préservation des paysages littoraux Préservation des paysages littoraux Préservation des paysages littoraux Préservation des paysages littoraux	Préservation des paysages littoraux Préservation des paysages littoraux Préservation des paysages littoraux Préservation des paysages littoraux	Préservation des paysages remarquables reconnus Préservation des paysages remarquables reconnus Préservation des paysages remarquables reconnus Préservation des paysages remarquables reconnus	Préservation des grands patrimoines et scénarios des Alpes-Maritimes Préservation des grands patrimoines et scénarios des Alpes-Maritimes Préservation des grands patrimoines et scénarios des Alpes-Maritimes Préservation des grands patrimoines et scénarios des Alpes-Maritimes

Carte des enjeux et sa légende, téléchargeable sur le site internet.

Le contenu de l'Atlas des paysages

Atlas des paysages des Alpes-Maritimes ► Document de synthèse

